**Index égalité professionnelle 2022**

**Pour 2022, le score de l’Ecole nationale vétérinaire d’Alfort est de 82 points.**

L’index d’égalité professionnel est un outil visant à calculer les écarts de rémunération entre hommes et femmes calculé sur 100 points. Le minimum à atteindre est de 75 points sur 6 indicateurs.

Il est régi par la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 et les décrets n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 et n° 2023-1137 du 5 décembre 2023, afin de procéder à la mesure des écarts de rémunération dans la fonction publique d’Etat.

L’objectif est de calculer l’écart de rémunération entre les femmes et les hommes en comparant la moyenne de chacun selon une même catégorie hiérarchique.

Voici les notes obtenues par catégorie pour le calcul de la note finale :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Note maximale initiale** | **Score initial de l’égalité professionnelle de l’EnvA** |
| **Egalité de rémunération pour les contractuels** | 80 | 70 |
| **Dix plus hautes rémunérations** | 20 | 12 |

Les données concernant les fonctionnaires affectés à l’EnvA sont intégrées dans l’index égalité professionnelle du Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Les résultats calculés pour l’EnvA correspondent à niveau de salaire plus élevé pour les femmes, qu’il faut corréler à l’effectif associé. En effet, il est composé à 70 % de femmes en 2022 pour la population concernée.

Soucieux de travailler à la réduction des écarts constatés, l’établissement veille à une politique d’équilibre des recrutements entre les hommes et les femmes, dans le strict respect de la réglementation des recrutements.

Vous pouvez retrouver le bilan des actions menées dans le cadre du plan d’égalité professionnelle dont s’est doté l’EnvA sur le site internet : <https://www.vet-alfort.fr/> .